

Le Sommeil

payé

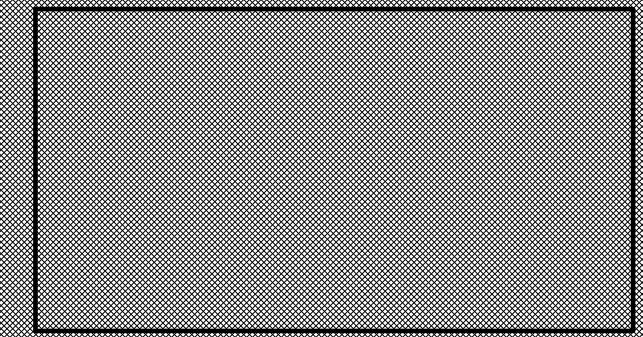
Le

à l'ordre de

Valeu

No

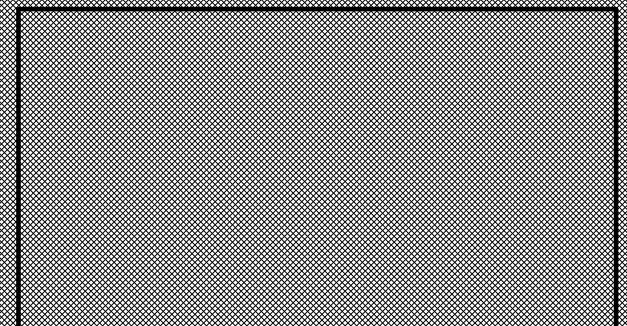
payable



A l'ordre de _____
A la somme de _____

Veuillez payer contre celle-ci TITRI DI CANGI

à la



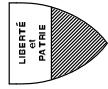
N° _____

payable

Valori



Confédération Suisse



Canton de Vaud

PROTET N°

* faute d'acceptation * faute de paiement

dressé par le notaire

à

EFFET DE CHANGE

Nature de l'effet :
Somme à payer :
Echéance :
Création (*lieu et jour*) :
Tireur ou souscripteur :

Tiré (lettre de change) :

A l'ordre de (*C.O. art. 991, ch 6*) :
Domicile de paiement (*art. 994 C.O.*) :
Intervention (*art. 1054 et suivants C.O.*) :

SOMMATION

Lieu et jour où la sommation a été faite ou tentée en vain :

La personne ou la raison de commerce contre laquelle le présent protét est dressé :
 * a été sommée en vain d'accepter l'effet de change annexé;
 * a été sommée en vain d'exécuter la prestation dérivant de l'effet de change annexé;
 * est restée introuvable;
 * n'a pu être atteinte, sa demeure ou ses bureaux n'ayant pu être découverts.

* Acceptation ou paiement partiel :

* Remarques éventuelles du tire ou du souscripteur (*voir par ex. art. 1036, dernier al., C.O.*).

Lieu et date du protét :

Sceau et signature

Sceau et signature

Coût du protét :	
présentation	7.20
transport	40.--
acte de protét	14.40
total payé Fr.	

Coût du protét :	
présentation	7.20
transport	40.--
acte de protét	14.40
total payé Fr.	

* faute d'acceptation * faute de paiement

dressé par le notaire

à

EFFET DE CHANGE

Nature de l'effet :
Somme à payer :
Echéance :
Création (*lieu et jour*) :
Tireur ou souscripteur :

Tiré (lettre de change) :

A l'ordre de (*C.O. art. 991, ch 6*) :
Domicile de paiement (*art. 994 C.O.*) :
Intervention (*art. 1054 et suivants C.O.*) :

SOMMATION

Lieu et jour où la sommation a été faite ou tentée en vain :

La personne ou la raison de commerce contre laquelle le présent protét est dressé :
 * a été sommée en vain d'accepter l'effet de change annexé;
 * a été sommée en vain d'exécuter la prestation dérivant de l'effet de change annexé;
 * est restée introuvable;
 * n'a pu être atteinte, sa demeure ou ses bureaux n'ayant pu être découverts.

* Acceptation ou paiement partiel :

* Remarques éventuelles du tire ou du souscripteur (*voir par ex. art. 1036, dernier al., C.O.*).

Lieu et date du protét :

Sceau et signature

* biffer les mentions inutiles.

Coût du protét :	
présentation	7.20
transport	40.--
acte de protét	14.40
total payé Fr.	